

REUNION DE BUREAU

5 juin 2019

Elus présents : Jean-Claude DAURAT - Mireille FONLUPT –Georges MORISON – Laurent BACHELERIE –Simon RODIER – Michel BRAVARD - Suzanne LABARY-- Jean-Luc COUPAT - Guy GORBINET -- Eric DUBOURGNOUX -- Chantal FACY.

Absents excusés : --Isabelle ROMEUF - Stéphanie ALLEGRE-CARTIER – Daniel Forestier – François Dauphin.

Techniciens : Johan Rougeron – Snéjana GUCESKI.

.....

Appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME (Cf. diaporama)

Présentation par Marina Vialatte et Manon Taing.

L'ADEME lance une manifestation d'intérêt portant sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Il est intéressant d'y répondre car cela permet de donner de l'impulsion à des projets dans le domaine des énergies renouvelables, et d'avoir une cohérence avec les dispositifs TEPCV et TEPOS ; cela permet également d'aider les communes à poursuivre leur programme de rénovation de leurs bâtiments.

Points notables :

- Elle concerne les bâtiments appartenant à la communauté de communes et aux communes.
- Cette AMI concerne les communes rurales, et le territoire d'expérimentation est la Région Auvergne Rhône Alpes. L'ADEME retiendra 4 territoires (2 sur l'Auvergne et 2 sur Rhône Alpes).
- Si ALF est retenue, elle deviendra l'opérateur territorial du dispositif.
- Engagement sur 3 ans.

L'ADEME a fixé des objectifs ambitieux (cf. diapo 3 et 5)

- Au moins 30 % d'économie d'énergie sur la globalité des projets ;
- Ils doivent porter sur au moins deux des trois filières de l'économie d'énergie : le bois énergie, la géothermie, et le solaire thermique. Ils doivent également combiner le plus possible la production d'énergie renouvelable et la maîtrise de la consommation énergétique.
- Les seuils minima à atteindre sont ceux du fonds chaleur.

ALF pourra bénéficier de l'accompagnement de l'ADHUME pour lui permettre d'avoir le maximum de financements autres que ceux de l'ADEME.

ALF devra fournir une liste de bâtiments à rénover en mentionnant la priorisation des projets.

En ce qui concerne les communes, tout projet devra être porté dans les trois ans et nécessitera un accord du conseil municipal.

Critères de sélection : diapo 11

Calendrier :

12 juillet : dépôt des candidatures.

Fin octobre : instruction des dossiers déposés

Novembre : signature des conventions triennales

Les opérations en cours peuvent être intégrées dans le volet maîtrise de l'énergie.

Il est à noter qu'ALF a engagé beaucoup d'actions en matière d'économie d'énergie dans le cadre du TEPCV et de TEPOS ; une fois le dossier de candidature déposé, un échange aura lieu à ce sujet pour savoir lesquelles pourront être intégrées au dossier.

Le bureau demande également aux techniciens, de faire un bilan des opérations en matière d'économies et maîtrise de l'énergie, afin d'évaluer les retombées économiques sur le territoire.

Opérateur METHAJOULE (cf. diaporama. Présentation Marie-Laure Labouré et Pauline Nakanabo)

Il intervient déjà dans le secteur de Bertignat et il propose d'installer une seconde unité de méthanisation dans le réseau de la Masse pour réinjection du gaz dans le réseau, et possibilité de s'approvisionner en biogaz.

Projet « unité de méthanisation de Bertignat » : L'ex-communauté de communes avait lancé à l'origine, une étude pour créer une unité de méthanisation sur leur territoire et donner l'impulsion aux agriculteurs locaux pour passer à la phase de réalisation.

Les agriculteurs ont effectivement pris le relais et le projet de Bertignat avance rapidement à présent : ils ont identifié un lieu (cf. diapo 3), et ont trouvé la forme juridique adéquate pour mettre en œuvre l'unité de méthanisation.

La parcelle nécessaire sera mise à disposition via un bail emphytéotique par le propriétaire qui a donné un accord favorable pour contractualiser sous cette forme.

Il est précisé qu'un ou deux camions-citernes par semaine apportera le gaz pour le réinjecter dans le réseau. Le fumier restant est rapporté aux agriculteurs par Methajoule, et il est plus riche que celui livré à l'unité de Méthanisation.

Projet unité de méthanisation d'Ambert : L'entreprise Methajoule demande qu'il lui soit mis à disposition une parcelle dans la Z.I de la Masse (cf diapo 7 et 8).

Il est précisé que le m² dans la ZI de la Masse à Ambert est à 7 €.

- ⇒ Le bureau émet un avis favorable pour donner suite à cette demande.
- ⇒ Un courrier sera adressé à l'entreprise Methajoules pour signifier la volonté d'ALF d'être partenaire pour cette réalisation, et montrer son implication. La définition des modalités d'attribution du terrain sera faite ultérieurement.

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

cf. diaporama. Présentation Olivier Gallo-Selva

2 fascicules : Les règles générales qui vont s'imposer sur nos compétences.

Les objectifs du schéma régional.

Il s'avère que la traduction réglementaire des objectifs du SRADDET est plutôt pénalisante pour les territoires ruraux et n'a pas permis de traduire les ambitions louables du schéma.

Les liens numériques seront envoyés aux Vice-présidents afin qu'ils puissent prendre connaissance de ces rapports.

Décisions :

- ⇒ Vente charpente métallique
- ⇒ Tarifs enseignement musical
- ⇒ Piscine d'Ambert : approbation d'avenants
- ⇒ Piscine d'Ambert : délais complémentaires.

Ordre du jour du conseil du 27 juin au Chambon sur Dolore :

- Contrat Ambition Région : il est rappelé qu'il est possible de le réviser une seule fois au cours des trois ans. Cette fois il l'est pour réorienter l'aide allouée initialement à la station-service de Marat, sur l'aménagement de l'espace aqualudique de la piscine d'Ambert.
Ce CAR prend fin en 2020 ; dès 2021, le prochain débutera car il n'y a pas d'année de battement entre deux contrats, et il sera inscrit la demande d'aide pour la station de service de Marat.
- Modification du Tableau des emplois : rajouter dans le projet de délibération la création de postes des maîtres composteurs, nécessaire à la mise en œuvre du schéma local de gestion des déchets.
- La présentation du schéma local de prévention des déchets sera faite en début de conseil.
- Présentation des conclusions définitives pour l'adhésion au SICALA, au prochain bureau du 12 juin.
- Convention Olliergues 2030 : ce projet de délibération va permettre de rembourser la commune d'Olliergues pour des dépenses qui incombent à ALF, dans le cadre des travaux engagés pour le projet Olliergues 2030.